



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis qu'ils ont pris connaissance des mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée scolaire, les enseignants, les parents d'élèves, les élus expriment leur rejet du projet.

- rejet des fermetures de classes annoncées ;
- rejet de la différence de traitement entre le secteur rural et certains secteurs citadins ;
- rejet de la distinction entre les secteurs en éducation prioritaire et les autres ;
- rejet de l'inégalité entre des classes allégées imposées et celles qui sont surchargées, dans les mêmes écoles parfois ;
- rejet du dispositif « 100 % réussite » qui remet en cause les garanties statutaires ;

Ce vent de contestation des enseignants, des parents et des élus s'exprime par les banderoles sur les grilles des écoles et dans les communes, il s'exprime dans des courriers, des pétitions, des réunions, des rassemblements, des entrevues à tous les niveaux, des opérations de filtrage de la circulation routière, des blocages d'école etc... Le nombre des réactions et la diversité des actions qui touchent tout le département montrent l'intensité du rejet.

Hier, 200 manifestants se sont réunis dans la cour de l'Inspection d'Abbeville pour s'opposer aux fermetures de classes dans les circonscriptions d'Abbeville, du Vimeu et du Ponthieu. Ce rassemblement massif de manifestants déterminés est à l'image du raz-de-marée de contestation qui secoue le département. Le même phénomène est constaté partout en France où les manifestations et les grèves se multiplient contre le projet ministériel de mise en place du dispositif « 100 % réussite ».

Un sentiment commun est en train de se dégager de toutes ces mobilisations que l'on peut résumer ainsi : il n'est pas possible d'accepter que les DASEN ferment des classes au motif que le ministre a décidé d'affecter des milliers de postes pour un dispositif qui érige l'inégalité de traitement entre les écoles et remet en cause les garanties statutaires.

Le dispositif appelé « 100 % réussite » imposé depuis mai dernier par le gouvernement ne répond pas à la revendication légitime d'abaissement des effectifs dans les classes. Il impose des répartitions inégalitaires des élèves au mépris de l'article 2 du décret 89-122 qui définit les prérogatives des directeurs et des conseils des maîtres. Il remet en cause les affectations des personnels des écoles concernées et le droit au travail à temps partiel de celles et ceux qui sont sur les CP et CE1 allégés, il remet en cause les décharges de direction supplémentaires accordées aux directeurs en REP et REP +. Il engendre par conséquent des tensions entre les personnels. A cela s'ajoute le fait qu'aucun texte réglementaire ne définit ce dispositif. C'est bien l'ensemble des garanties statutaires des personnels qui est remis en cause.

C'est dans le même esprit que le gouvernement a annoncé la création d'un plan de départ volontaire pour les agents qui refuseraient une mobilité forcée, la rémunération au mérite, le recours à l'embauche de

contractuels au détriment du statut et un dialogue social délocalisé. Rappelons aussi que le gouvernement a pour ambition de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires au cours du quinquennat.

L'annonce de la suppression du baccalauréat organisé autour d'épreuves terminales et anonymes, 1^{er} grade universitaire ouvrant à l'inscription dans la filière universitaire de son choix est à placer dans ce contexte. La nouvelle baisse des traitements des fonctionnaires par l'augmentation de la contribution retraite en janvier et par le retour du jour de carence ajoutent à la colère des personnels.

De leur côté, les parents veulent aussi le maintien de l'unité de l'école publique où tous les enfants sont scolarisés dans des conditions qui permettent un enseignement de qualité, quel que soit le secteur quel que soit le niveau. Les élus dans les communes refusent que soit sacrifiés tous les efforts financiers qu'ils ont réalisés en termes de locaux, d'équipements, et d'accueil périscolaire.

63 fermetures de classes sont pour l'instant annoncées. A cela s'ajoutent les 33 situations en « vigilance fermeture ». Ce deuxième tableau de mesures possibles est inédit. Des nouvelles fermetures de classes seront-elles décidées au mois de juillet, voire à la rentrée scolaire ? Dans ce cas, que deviendraient les personnels touchés par une telle mesure ? Sur quel poste exerceront-ils pendant l'année scolaire ?

Les personnels, les parents, les élus ne se contenteront pas de quelques modifications à la marge que vous pourriez être amenés à présenter lors de ce CTSD ou lors du CDEN du 15 février. C'est l'ensemble du projet qu'il faut revoir.

La FNEC FP FO a déposé un préavis de grève du 22 janvier jusqu'au 23 février. Le 15 février, des écoles entières seront fermées car les personnels ont d'ores et déjà décidé de se mettre en grève. Le SNUDI-FO appelle l'ensemble des enseignants à rejoindre les grévistes et à participer massivement au rassemblement d'enseignants, de parents et d'élus organisé rue Lardières à 16 h 00 au moment de la tenue du CDEN.

La FNEC FP FO exige :

- **La diminution des effectifs par classe dans tous les niveaux et dans tous les secteurs, Non à l'inégalité ;**
- **L'annulation des fermetures de classe ;**
- **L'ouverture des postes nécessaires partout où les effectifs l'imposent ;**
- **Le maintien et l'extension des décharges de direction accordées localement ;**
- **L'abandon du dispositif « 100 % réussite » et le respect des garanties statutaires des personnels ;**
- **La création des postes spécialisés nécessaires à la scolarisation des enfants handicapés ;**
- **Le maintien du baccalauréat organisé autour d'épreuves terminales et anonymes ;**
- **L'abandon du projet de suppression des 120 00 postes de fonctionnaires sur le quinquennat et du projet gouvernemental de remplacement des fonctionnaires par des contractuels ;**
- **L'augmentation de 16 % du point d'indice et la suppression du jour de carence.**